

**COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 DECEMBRE 2019**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :
Madame Martine KREBS, Monsieur Daniel FUHR, Madame Marie-Josée SCHWEITZER,
Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Laretta POLAK Monsieur Emile REINHARD,
Madame Martine JOHANN, Adjoints, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Conseillère
Municipale déléguée, Messieurs René SCHMIDT, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA,
Madame Nadine KELLER, Monsieur Christian GAUER, Madame Marie BENOIST,
Monsieur Alain AREND, Madame Anne KAAS, Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC,
Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Madame Anne-Marie BOUTET, Monsieur Patrick HAYDINGER,
Madame Caroline FERY, Monsieur Paul CHAVAN Conseillers Municipaux.

Absents non excusés : Madame Vanessa GERHARD, Monsieur Mikael FRITZINGER
Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usage, le quorum étant atteint Monsieur le Maire propose de
rajouter à l'ordre du jour l'adhésion à un groupement de commande pour la
fourniture de gaz.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2) AFFAIRES IMMOBILIERES

EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de
Préemption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil
Municipal du 25 novembre 2019.

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
Héritiers BELAADI	11 RUE NATIONALE	210.000 €	M TRAORE Abdoulaye Mme BIERMANN Désirée
TOUSSAINT Cyril	1 RUE DES ECUREUILS	95.000 €	M DBJAY Jonathan Mme LONGEARET Margot

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

CESSION DE PLACES A BATIR

Un candidat à la construction intéressé par une place à bâtir située rue des Aubépines 2, a donné son accord sur le prix de cession de 6 500,00 € l'are fixé par délibération en date du 1^{er} septembre 2016. Il est proposé au Conseil Municipal de céder les parcelles en question.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée section 7 n° 302 d'une contenance de 5,56 ares à Monsieur et Madame EL BERKANI, domiciliés à Morsbach, 27 rue Nationale, au prix de 6 500,00 € l'are soit pour une surface de 5,56 ares un montant de 36 140,00 € ;

MET à la charge des acquéreurs les frais d'acte et notariés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

3)AFFAIRES FINANCIERES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

La Commission des Finances qui a examiné toutes les demandes établies par les associations, propose au Conseil Municipal de verser les subventions de fonctionnement 2019 aux associations locales détaillées comme suit :

Comité d'Animation et de Gestion	200
Société des Mineurs	400
ACVG	300
Détente et Loisirs	250
Amis de la Nature	2.600
Club Amitié Belle-Roche	350
Chorale Ste Cécile	350
Cercle Généalogique	200
Association Franco-Russe	200
Jardins ouvriers	300
Amicale des Africains	300
Sté des Arboriculteurs	950
AAACVBR	550
Amis de la Santé	300
Trailblazer	300

Club Marche « Les Ecureuils »	350
Sport et Loisirs	400
Ombres et lumières	250
Association Parents d'élèves LEROND	200
Petits Scarabées 57	200
Club épargne la Tirelire	250
Art du Chi	200
Alliance Cocheren Rosbruck	1.000
Alliance Cocheren Rosbruck licence jeunes	153
Tennis-Club	700
Tennis-Club licences jeunes	0
Art en Mouvement	300
Art en Mouvement licences jeunes	2.389
La Boule de Belle-Roche	200
La Boule de Belle-Roche licences jeunes	17
Chrysalide	250
Chrysalide licences jeunes	1513
Badminton	1400
Badminton licences jeunes	340
TOTAL	18.362

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser les subventions de fonctionnement aux associations locales au titre de l'année 2019 détaillées ci-dessus, d'un montant total de 18.362,00 € ;
VOTE les crédits correspondants ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2020

Comme chaque année à pareille époque le Conseil Municipal est appelé à fixer l'augmentation des loyers à partir du 1^{er} janvier suivant. Compte-tenu des faibles coûts de location pratiqués par la commune, des travaux d'investissements et d'entretien réalisés dans les logements, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la revalorisation à 2 %.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE la revalorisation des loyers de logements communaux à 2 % à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente aux locataires communaux.

LOYER DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2020 AU 1^{er} FEVRIER 2021

La convention de chasse négociée de gré à gré avec la Société de Chasse « La Houlette » prévoit une revalorisation annuelle du montant du loyer en fonction de la variation de l'indice des baux fermages.

Il est donc proposé de revaloriser de 3.150,09 € à 3.202,06 € le montant du loyer de la chasse communale pour la période du 2.2.2020 au 1.02 2021, l'indice des baux fermages étant passé de 103,05 en 2018 à 104,76 en 2019.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE, pour la période de location de la chasse communale allant du 2 février 2020 au 1^{er} février 2021, de fixer le montant du loyer à 3.202,06 € ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente notamment de notifier la présente par courrier recommandé avec accusé de réception à la Société de Chasse « La Houlette » avant le 31 décembre 2019.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Comme chaque année à pareille époque, la Commission des Finances propose au Conseil Municipal de verser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 € pour 2019.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention de fonctionnement pour 2019 de 3.000,00 € ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 A L'AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'Amicale du Personnel Municipal, dont la vocation sociale à l'égard de ses adhérents est largement reconnue, une subvention de fonctionnement 2019 de 11.500 €

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'Amicale du Personnel Municipal de Cocheren une subvention de fonctionnement de 11.500 € pour la gestion des œuvres sociales

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE SOCIAL DANIEL BALAVOINE 2020

Pour l'année 2020, l'ASBH sollicite la reconduction des acomptes mensuels sur dix mois pour les actions et le fonctionnement du centre social et du Multi-Accueil.

Compte-tenu des réalisés, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les versements mensuels à 30.000,00 € (21.000,00 pour le centre social et 9000,00 pour le Multi-Accueil).

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de reconduire, en 2020, le versement d'acomptes mensuels de 30.000,00 € comme détaillé ci-dessus ;

VOTE les crédits correspondants.

FONCTIONNEMENT CHANTIER D'INSERTION 2020

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2020 le financement du chantier d'insertion sociale et professionnelle porté par l'ASBH pour un montant maximum 45.000 €.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de reconduire en 2020 le financement du chantier d'insertion porté par l'ASBH à hauteur de 45.000 €.

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente

TRANSFERT DES FONDS DE LA REGIE

Suite à la prise de compétence aménagement numérique du territoire par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, la Trésorerie a transmis à la Commune un tableau reprenant la balance de transferts des comptes de la RMIC à la Commune ainsi qu'à FIBRAGGLO. Monsieur le Maire et Monsieur de Président de FIBRAGGLO sont appelés à se prononcer sur les montants des transferts.

057108 CFP de FREYMING-MERLEBACH												
Balance de Transfert avec effet du 01/07/2019						TRESORERIE DE FORBACH						
BC Source n°19200 Libellé REGIE CABLE COCHEREN Balances de Sortie du CDG 2018 (= au 31/12/2018)				BC Cible n° 19300 Libellé COCHEREN Intégration 2019 du transfert			BC Cible n° Libellé FIBRAGGLO Intégration 2019 du transfert					
Nomenclature M14 du BC Source				Nomenclature M14			Nomenclature M14					
Compte	Intitulé du compte	Débit	Crédit	Observations	Compte	Intitulé du compte	Débit	Crédit	Compte	Intitulé du compte	Débit	Crédit
1021	Dotaton		52 450,23		1021	Dotaton		52 450,23	1021	Dotaton		
110	Raport à nouveau (solde créditeur)		55 824,41		110	Raport à nouveau (solde créditeur)		55 824,41	110	Raport à nouveau (solde créditeur)		
1315	Subventions Groupements de collectivités		17 553,29		1315	Subventions Groupements de collectivités		17 553,29	1315	Subventions Groupements de collectivités		
1641	Emprunts en euros		85 359,41	8195,94 payés par commune	1641	Emprunts en euros		8 195,94	1641	Emprunts en euros		77 163,47
2138	Immob - Autres constructions	84 447,26			2138	Immob - Autres constructions	84 447,26		2138	Immob - Autres constructions		
2151	Immob - Installe/complexes spécial	124 584,97			2151	Immob - Installe/complexes spécial	47 421,50		2151	Immob - Installe/complexes spécial		77 163,47
4011	Fournisseurs		7 600,00	annuler	4011	Fournisseurs		7 600,00	4011	Fournisseurs		
4041	Fournisseurs immob		880,17		4041	Fournisseurs immob		880,17	4041	Fournisseurs immob		
466	Excédents de versement		52,61		466	Excédents de versement		52,61	466	Excédents de versement		
46711	Autres comptes créditeurs		105,20		46711	Autres comptes créditeurs		105,20	46711	Autres comptes créditeurs		
4784	Arrondis / déclarations de TVA		0,06		4784	Arrondis / déclarations de TVA		0,06	4784	Arrondis / déclarations de TVA		
515	Compte au trésor	5 228,83			515	Compte au trésor	5 228,83		515	Compte au trésor		
588	Autres virements internes	5 764,32	0,00		588	Excist chèques par lecture epdq	5 764,32	0,00	588	Excist chèques par lecture epdq		
Totaux		220 025,38	220 025,38				142 661,91	142 661,91			77 163,47	77 163,47
Travaux d'entretien		220 025,38	220 025,38									

Cette balance retrace le transfert à la commune de Cocheren des comptes du RMIC

Cette balance retrace le transfert du solde des emprunts et des réseaux correspondants à FIBRAGGLO

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTTE la balance de transfert avec effet du 01/07/2019;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente et lui DONNE tout pouvoir à cet effet.

4) TRAVAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer les demandes de subvention pour les travaux à réaliser au titre des programmes d'investissement 2020.

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMISSUR et de la DETR

Création de deux carrefours avec feu à récompense

Il est proposé au Conseil Municipal la création de deux carrefours avec feu à récompense au droit de la rue du Hérappel et la rue Général de Gaulle ainsi qu'au droit de la rue des Bruyères et la rue du Moulin.

Il ressort du projet établi que les travaux s'élèvent à 104.154,50 H.T. Ce type d'aménagements est subventionnable par le Conseil Départemental au titre de AMISSUR à hauteur de 30% du montant H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter cette subvention.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE la réalisation des travaux de création de deux carrefours avec feu à récompenses pour un montant H.T 104.154,50€ ;

VOTE les crédits correspondants à inscrire au Budget Primitif 2020 ;

SOLLICITE la subvention du Conseil Départemental au titre de AMISSUR susceptible d'être allouée pour ce type d'aménagements ;

S'ENGAGE à prendre la dépense résiduelle non couverte par les subventions sur fonds propres communaux ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

TRAVAUX DE SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE LURCAT

Il est proposé au Conseil Municipal des travaux de sécurisation des abords de l'école Jean Lurcat par la création d'un évitement de bus.

Il ressort du projet établi que les travaux s'élèvent à 22.500 € H.T. Ce type d'aménagements est subventionnable par le Conseil Départemental au titre de AMISSUR et par l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 30% du montant H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter ces subventions.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE la réalisation des travaux de sécurisation des abords de l'école Jean Lurgat par la création d'un évitement de bus pour un montant H.T 22.500 € ;

VOTE les crédits correspondants à inscrire au Budget Primitif 2020 ;

SOLLICITE la subvention du Conseil Départemental au titre de AMISSUR susceptible d'être allouée pour ce type d'aménagements ;

SOLLICITE la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux susceptible d'être allouée pour ces travaux ;

S'ENGAGE à prendre la dépense résiduelle non couverte par les subventions sur fonds propres communaux ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Travaux de réfection de l'ouvrage d'Art avenue de Belle Roche

Il est proposé au Conseil Municipal des travaux de réfection de l'ouvrage d'Art situé avenue de Belle Roche.

Il ressort du projet établi que les travaux s'élèvent à 32.720,90 H.T. Ce type d'aménagements est subventionnable par l'état au titre de la DETR à hauteur de 30% du montant H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter cette subvention.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE la réalisation des travaux de réfection de l'ouvrage d'Art situé avenue de Belle Roche. pour un montant H.T 32.720,90 € ;

VOTE les crédits correspondants à inscrire au Budget Primitif 2020 ;

SOLLICITE la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux susceptible d'être allouée pour ces travaux ;

S'ENGAGE à prendre la dépense résiduelle non couverte par les subventions sur fonds propres communaux ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :AVENANT DE TRANSFERT

A compter du 1^{er} janvier 2020 il sera procédé à la dissolution-confusion de la société SAG VIGILEC au profit de la société SPIE CityNetworks. Un marché de travaux de rénovation de l'éclairage public avait été conclu avec la société SAG VIGILEC.

A compter du 1^{er} janvier la société SPIE CityNetworks assurera la continuité de l'ensemble des droits et obligation du marché. Afin de régulariser la situation il est proposé au Conseil Municipal de signer un avenant validant ce transfert.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert du marché de la société SAG VILIGEC à la société SPIE CityNetworks.

5) COOPERATION INTERCOMMUNALE

GROUPEMENT DE COMMANDE : Achat de gaz naturel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de COCHEREN au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat de gaz naturel ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux budgets correspondants.

6) MEDAILLES D'HONNEUR DE LA VILLE 2019 (à huit clos)

Comme il est de coutume chaque année à pareille époque le Conseil Municipal a été appelé à délibérer sur l'attribution de la médaille d'honneur de la ville à décerner lors de la cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu le 10 janvier au Centre Balavoine.

Pour extrait conforme :
LE MAIRE :

Jean Bernard MARTIN

